

Chapitre III : Système du management de l'environnement

III.1-Les étapes de la mise en place et du suivi du SME

- formalisation de la profession de foi de l'entreprise ;
- audit initial et revue des impacts des sites;
- détermination des objectifs et du chemin à parcourir;
- détermination et validation des actions de progrès;
- élaboration des indicateurs de suivi et des outils de mesure;
- mise en place concrète des actions d'amélioration;
- audit et identification des écarts par rapport aux objectifs;
- évolution du dispositif avec une mise à jour des objectifs une fois atteints;

III.2-Formalisation des SME

Formaliser le SME au travers des documents de référence suivants :

- déclaration de politique environnementale,
- manuel environnement,
- procédures fonctionnelles,
- procédures opérationnelles,
- instructions de travail,
- traçabilité et enregistrement.

III.3-Utilité du SME

Pour bien comprendre les objectifs qu'il est possible d'atteindre avec un SME, voici quelques-unes des problématiques que la démarche peut aider à satisfaire :

- maîtrise et réduction des rejets dans les milieux naturels,
- amélioration de l'insertion paysagère,
- utilisation rationnelle de l'énergie,
- maîtrise et réduction de la consommation des matières premières
- réduction à la source, puis tri sélectif des déchets, valorisation autant que possible, traitement dans des centres agréés selon les meilleures filières disponibles,
- protection des sols et des nappes d'alimentation en eau potable.

III.4-Revue des exigences du SME